Commune de MERVILLE

59400

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Servitudes d'Utilité Publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maître d'Oeuvre

Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
du Nord

service
Urbanisme
et Connaissances
des Territoires
Pôle
Système
d'information
Géographique

PLANCHE DESSINEE LE :
26 JUILLET 2004.

PLANCHE MISE A JOUR LE :
19 JUILLET 2010

Procédure : Révision

Délibération du
30/09/2009

PLAN

1/2

Echelle : 1/7 500è

Sources CADASTRE I.G.N.
BD CARTO 99

classement: 001/2010 dessiné avec le logiciel MAPINFO 7.8
ref.dao:C:\Liste des Tables\Atlas Departemental\
Plans Numériques\Dunkerque\Merville.

Email: jacques.dupuich@nord.gouv.fr

LEGENDE

Commune de MERVILLE.

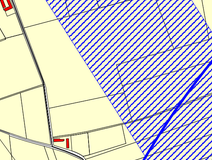
A4 — Servitude de Protection
des Cours d'eau non domaniaux.

A5 — Canalisation Publique d'Eau
Servitude de Protection des Conduites.

I4 — Servitude de Protection
des Lignes Haute Tension

I3 — Servitude de Protection
des Canalisations de Transport de Gaz.

Reglement de Sécurité des Ouvrages de Transport
de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 04 Mai 2006



❶ Bande de Servitude: VOIR FICHE GRTGAZ EN ANNEXE

❷ Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses
patûrages,terres de cultures,forêts,
zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare
de logements et de locaux
correspondant à une occupation
équivalente,supérieure à 4,calculée
d'aprés la surface d'un carré mobile
axé sur la canalisation de coté
de 200 mètres,sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 métres d'un établissement recevant du public assujetti aux régles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ere classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations , dés lors que la densité de logements est supérieure à 40.
Dans le cas d'espéce , la canalisation correspond à un emplacement classé en catégorie A et B.

I1BIS — Hydrocarbures Liquides
Servitude de Protection des Pipe-Lines.
Pipe-Line Cambrai - Dunkerque Raccordement Aérodrome de Merville.

EL3 — Navigation Interieure
Servitude de Halage et de Marchepied.
Rivière de la Lys.

EL7 — Servitude d'Alignement.

EL11 — RD 945
Acces aux routes express et déviations
d'agglomerations
Servitude d'interdiction d'accés.

T5 — Relations Aériennes
Servitude de Dégagement.voir carte Aéronautique..
Aérodrome de Merville - Calonne.

PT1 — Télécommunications
Servitudes de Protection des Centres
Hertziens contre les Perturbations
Electromagnétiques.
Stations Hertziennes Centre de Merville Les grands Purebecques
Tour de contrôle aérodrome PT1 = PT2 = 1000m

PT2 — Télécommunications
Servitudes de Protection des Centres
Hertziens contre les obstacles
Stations Hertziennes Centre de Merville Les grands Purebecques

PT2 — Servitude de Protection
des Faisceaux Hertziens
contre les Obstacles
Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits paralléles
il est interdit en dehors des limites du Domaine de l' Etat sauf dérogation de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excéde 25 métres au dessus du niveau du sol ou l'altitude précisée ci-dessous par rapport au niveau de la mer.
LIAISON LENS - SAINT-OMER TRONÇON CASSEL - LENS
ALTITUDE MAXI en M = 95 m

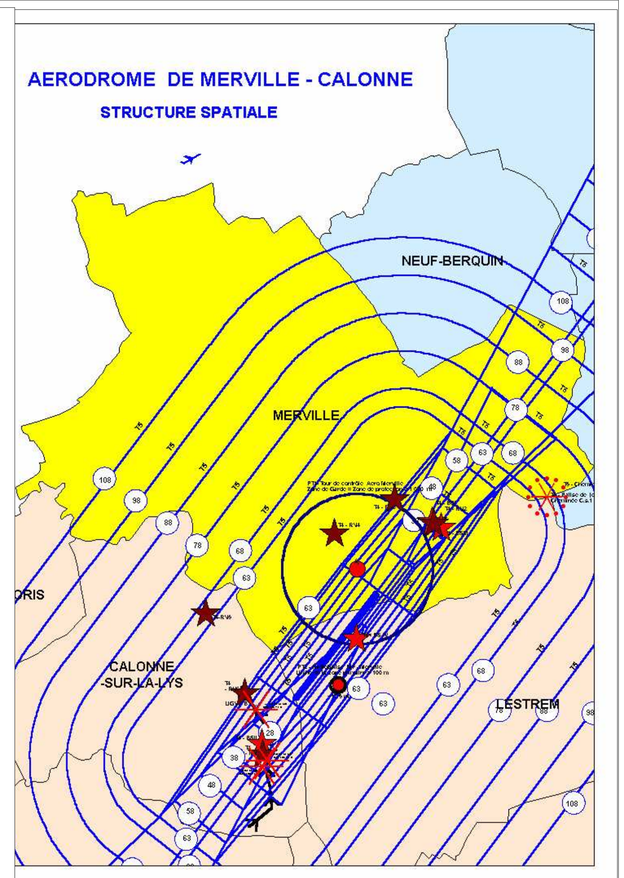
I5 — Produits Chimiques -
Protection des Conduites.
Hydrogénoduc ISBERGUES - ZEEBRUGGE
BANDE DE SERVITUDE DE 94 M DE PART ET D' AUTRE DE LA CANALISATION'
A NOTER :
Les Propriétaires ou leurs ayants droit doivent s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la construction, au bon fonctionnement et à l'entretien de l'ouvrage;ils ne peuvent edifier aucune construction durable sur la bande de 5 mètres.

T1 — Servitude de Protection
des Lignes Ferroviaires.
Ligne : Armentiéres - Arcques

INT1 POUR INFO — Cimetière civil de MERVILLE

INT2 POUR INFO — Partie militaire située
dans le cimetière civil

Art.*R.123-14 Les Annexes comprenent à titre informatif,les Servitudes d'Utilité Publique soumises aux dispositions de l'Article L.126-1.



SERVITUDES T5 PT1 PT2 AERODROME MERVILLE - CALONNE

Elements Constitutifs du P.A.C.
de la Commune de : MERVILLE
ART.R.121-1DU CODE DE L'URBANISME
DATE : 19/07/2010

D.D.T.M.
44, rue de Tournai
BP 289 - 59019 Lille cedex
Téléphone : 03.20.40.43.44
Télécopie : 03.20.40.54.86

Commune de MERVILLE

59400

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Servitudes d'Utilité Publique

PLANCHE DESSINEE LE :
28 juin 2010

PLANCHE MISE A JOUR LE :
19 JUILLET 2010

Procédure : Révision

Délibération du
30 SEPTEMBRE 2009

PLAN 2/2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maître d'Oeuvre

Direction Départementale Des Territoires et de la Mer du Nord

service Urbanisme et Connaissances des Territoires
Pôle Système d'information Géographique

Echelle : 1/5 000è

Sources : CADASTRE I.G.N. BD CARTO 99

classement: 001/2004 dessiné avec le logiciel MAPINFO 6.5 ref.dao:C:\Liste des Tables\Atlas Departemental\ Plans Numériques\Dunkerque\Merville.

Email: jacques.dupuich@nord.gouv.fr

LEGENDE

Commune de MERVILLE.

A4 — Servitude de Protection des Cours d'eau non domaniaux.

A5 — Canalisation Publique d'Eau
Servitude de Protection des Conduites.

I4 — Servitude de Protection des Lignes Haute Tension

I3 — Servitude de Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Reglement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.
Arrêté du 04 Mai 2006

❶ Bande de Servitude: **VOIR FICHE GRTGAZ EN ANNEXE**

❷ Classement des Canalisations:

A = Régions Désertiques ou Montagneuses patûrages,terres de cultures,forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente,supérieure à 4,calculée d'aprés la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de coté de 200 mètres,sans toutefois dépasser 40.
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement recevant du public assujetti aux régles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ere classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations , dés lors que la densité de logements est supérieure à 40.
Dans le cas d'espéce , la canalisation correspond à un emplacement classé en catégorie A et B.

I1BIS — Hydrocarbures Liquides
Servitude de Protection des Pipe-Lines.
Pipe-Line Cambrai - Dunkerque Raccordement Aérodrome de Merville.

EL3 — Navigation Interieure
Servitude de Halage et de Marchepied.
Rivière de la Lys.

EL7 — Servitude d'Alignement.

EL11 — RD 945
Acces aux routes express et déviations d'agglomerations
Servitude d'interdiction d'accés.

T5 — Relations Aériennes
Servitude de Dégagement.
Aérodrome de Merville - Calonne.Voir carte Aéronautique..

PT1 — Télécommunications
Servitudes de Protection des Centres Hertziens contre les Perturbations Electromagnétiques.
Stations Hertziennes Centre de Merville Les grands Purebecques
Tour de contrôle aérodrome PT1 = PT2 = 1000m

PT2 — Télécommunications
Servitudes de Protection des Centres Hertziens contre les obstacles
Stations Hertziennes Centre de Merville Les grands Purebecques

PT2 — Servitude de Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles
Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits paralléles il est interdit en dehors des limites du Domaine de l' Etat sauf dérogation de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 25 mètres au dessus du niveau du sol ou l'altitude précisée ci-dessous par rapport au niveau de la mer.
LIAISON LENS - SAINT-OMER TRONÇON CASSEL - LENS
ALTITUDE MAXI en M = 95 m

I5 — Produits Chimiques - Protection des Conduites.
Hydrogénoduc ISBERGUES - ZEEBRUGGE
BANDE DE SERVITUDE DE 94 M DE PART ET D' AUTRE DE LA CANALISATION'
A NOTER :
Les Propriétaires ou leurs ayants droit doivent s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la construction, au bon fonctionnement et à l'entretien de l'ouvrage;ils ne peuvent edifier aucune construction durable sur la bande de 5 mètres.

T1 — Servitude de Protection des Lignes Ferroviaires.
Ligne : Armentiéres - Arcques

INT1 (POUR INFO) — Cimetière civil de MERVILLE

INT2 (POUR INFO) — Partie militaire située dans le cimetière civil

Art.*R.123-14 Les Annexes comprenent à titre informatif,les Servitudes d'Utilité Publique soumises aux dispositions de l'Article L.126-1.

POSTE ELECTRIQUE

Elements Constitutifs du P.A.C.
de la Commune de : MERVILLE
ART.R.121-1DU CODE DE L'URBANISME
DATE : 19/07/2010

D.D.T.M.
44, rue de Tournai
BP 289 - 59019 Lille cedex
Téléphone : 03.20.40.43.44
Télécopie : 03.20.40.54.86